

Des défis toujours nouveaux

par **Maurice BOLLARD**
Président du CREAI de Bourgogne de 2004 à 2012

I – Le positionnement du CREAI

Un défi permanent : le changement c'est « tout le temps ! »

La permanence de cette question transparait dans les propos de Pierre BODINEAU. Mais à certaines périodes elle est plus préoccupante qu'à d'autres. C'est le cas de 2004 à 2012 : on assiste à une accumulation d'évolutions très importantes pour le secteur médico-social : la place des personnes vulnérables et les réponses à leurs besoins après les textes de 2002, 2004 et 2005 interrogeaient les pratiques des institutions et des professionnels ; le changement de répartition des compétences entre Etat et collectivités locales impliquait de nouveaux partenariats ; les nouvelles structures de l'Etat chargées de la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques (lois HPST, LOLF, SPIG ...) changeaient les interlocuteurs traditionnels du CREAI, les associations se regroupaient, se dotaient de siège composé de spécialistes (qualité par exemple), créaient des échelons régionaux et nationaux, participaient à des syndicats d'employeurs aux compétences de plus en plus larges... Quelle place ? Quel rôle pour le CREAI dans ce contexte changeant ? Quel positionnement ?

Quelle réponse avons-nous donné dans le contexte juridique de 1964 et 1984 ?

L'avenir se lit souvent dans son passé. Du passé du CREAI, je peux en témoigner : depuis 1977, comme participant aux diverses commissions de planification des équipements sanitaires, sociaux et médico-sociaux j'étais frappé par l'écoute attentive accordée aux observations du représentant du CREAI et surtout par leur poids dans les décisions. Le CREAI apparaissait alors comme un référent, aussi bien aux yeux des représentants des administrations concernées que de ceux des associations, des organisations syndicales et souvent même du promoteur du projet examiné !!!

Plus tard en l'observant de l'intérieur, j'ai compris comment le CREAI construisait cette position de REFERENT : il centre ses analyses, ses études, ses avis sur l'intérêt de l'utilisateur et la qualité du service rendu après une prise en compte « distanciée » des politiques publiques et des approches des acteurs du secteur social et médico-social : institutions, professionnels, parents... (importance des 14 Commissions !). C'est là sa spécificité, son originalité.

Ceci explique que les Décideurs fassent appel à ses services dans le cadre de la préparation de leurs travaux et que les gestionnaires l'associent à la conception de leurs projets. Le DEFI, c'était de maintenir le rapport dialectique entre ces deux réalités, l'une nourrissant l'autre et réciproquement.

Autrement dit, les **Décideurs** feraient-ils appel aux compétences du CREAI s'ils ne savaient pas qu'il puise en partie ses positions dans la connaissance des populations concernées et des pratiques des institutions et des professionnels du secteur médico-social ? De même, les associations solliciteraient-elles l'accompagnement du CREAI si elles constataient qu'il n'est pas crédible aux yeux des **Décideurs** et qu'il ne prend pas en compte leurs problématiques quand il participe aux travaux que ces **Décideurs** pilotent ?

Donc dans cette période, le CREAL ne devait pas apparaître aux yeux des **Décideurs** comme le défenseur des intérêts des associations alors qu'elles disposaient d'organisations puissantes qui jouent ce rôle (l'IGAS lui a souvent prêté cette vocation) et aux yeux des associations comme le porteur des positions des administrations concernées.

Organisme à vocation technique, le CREAL ne pouvait maîtriser ces profonds changements qu'en respectant cette philosophie.

Ce positionnement est aujourd'hui validé par la reconnaissance officielle des pouvoirs publics régionaux et la fidélité des associations.

Cette question du positionnement se repose aujourd'hui dans un autre contexte national, je vous invite donc au 60^{ème} anniversaire pour faire le point sur cette question essentielle.

II – Pour une offre de service officielle en Franche-Comté

Le CREAL de Franche-Comté a disparu dans des conditions financières douloureuses pour les institutions adhérentes. De ce fait, pendant longtemps les responsables des associations gestionnaires ont repoussé toute démarche de création d'un nouveau CREAL. Néanmoins, de plus en plus d'établissements sollicitaient les services du CREAL de Bourgogne et plusieurs DRASS lui ont demandé de participer à la mise en place d'un nouveau CREAL ou de créer une antenne.

Dans un souci de clarté avec les CREAL des régions limitrophes (problème de répartition des crédits d'études nationales) et dans l'idée de sécuriser les Francs-Comtois en les faisant bénéficier de l'offre de services sans partager les risques de la gestion d'une structure, « *en attendant qu'ils se rendent !!!* », le CREAL a sollicité et obtenu de l'ANCREAI une Délégation. La Région Franche-Comté est ainsi officiellement réintégrée au réseau et participe à l'objectif d'une couverture complète du territoire national. Voilà qui fait de nous un des plus importants CREAL de France.

III – Le remplacement de François FAUCHEUX

Le CREAL est une petite structure aux enjeux forts, au positionnement délicat. Elle est composée de personnel de haute compétence dont le recrutement et le management relève de la direction. Remplacer François était le défi qu'il fallait relever sous peine... de mal relever tous les autres !!! Son remplacement était un défi majeur.

Merci Martine d'avoir si bien conduit ton équipe vers la réussite et la reconnaissance du CREAL. Le défi est relevé.

Conclusions

2004 – 2012, Pour moi que du plaisir !!!

Merci Pierre pour ce cadeau.

Merci François de m'avoir si bien appris le CREAL.

Merci à tous ceux qui participent au rayonnement du CREAL.

Merci Jacques de m'offrir une seconde retraite.